



SERVICES PERISCOLAIRES - INSCRIPTIONS

Année scolaire 2021 - 2022

Dossier à remplir et à retourner **complet** à la Mairie **au plus tard le 18 juin**

ENFANT

Nom : Prénom : Sexe : M F

Classe : Date de naissance : ... /... /...

Mode de garde de l'enfant : Par ses 2 parents Alternée Mère seule Père seule Autres

(Copie intégrale du jugement de divorce obligatoire)

RESPONSABLES LEGAUX

N° allocataire CAF obligatoire :

Quotient Familial obligatoire (fournir l'attestation de la CAF):

Responsable légal 1

Nom : Prénom :

Date de naissance Lieu de naissance

Adresse

CP : Ville :

Tél. portable :Tél. Domicile :

Courriel :Tél. Travail :

Nom et adresse de l'employeur (obligatoire) ou sans emploi.....

Responsable légal 2

Nom : Prénom :

Date de naissance Lieu de naissance

Adresse du responsable légal 2.....

CP : Ville :

Tél. portable :Tél. Domicile :

Courriel :Tél. Travail :

Nom et adresse de l'employeur (obligatoire) ou sans emploi

Choix du destinataire de l'ASAP : Avis des Sommes à Payer (facture cantine et/ou garderie)

Responsable légal 1 Responsable légal 2

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e),.....représentant légal de l'enfant :.....autorise la Mairie de Prignac et Marcamps à publier et utiliser les photos, les films et les enregistrements audio sur lesquels figurent mon enfant dans le cadre des activités périscolaires. Ceux-ci pourront être reproduits par la mairie en partie ou en totalité sur tout support (Internet, journal municipal) :
Oui Non

ASSURANCE :

l'enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle accident corporel (*fournir l'attestation d'assurance extra-scolaire papier dès réception*)

PRESTATIONS SOUHAITEES POUR L'ENFANT

TRANSPORT SCOLAIRE

INSCRIPTION EN LIGNE auprès de la Région Nouvelle Aquitaine : transports.nouvelle-aquitaine.fr

Point de montée :

Point de descente :

Autorise mon enfant (nom, prénom) à rentrer seul(e) à son domicile à la descente du bus scolaire

RESTAURANT SCOLAIRE (1 et 2)

Les jours inscrits pour le restaurant scolaire vous engagent et vous seront facturés à chaque fin de mois. (Cf Memento)

Mode de paiement : prélevé (*joindre un RIB impérativement*) non prélevé

Fréquentation du restaurant scolaire :

lundi mardi jeudi vendredi

GARDERIE (1, 2 et 3):

Mode de paiement : prélevé (*joindre un RIB impérativement*) non prélevé

Fréquentation de la garderie périscolaire

LUNDI		MARDI		JEUDI		VENDREDI	
Matin	Après midi						
<input type="checkbox"/>							

1) Dans le cas ou un (des) enfant(s) sont déjà scolarisé(s), la famille doit être à jour du règlement des factures périscolaires.

2) Renseigner très précisément les jours d'inscription, ils serviront de base à la facturation.

3) Réservee exclusivement pour les enfants dont les deux parents travaillent, **les attestations d'employeur sont indispensables pour valider l'inscription.**

Nota bene : En raison d'une minorité, le règlement a été changé, pour intégrer les dépassements d'horaire du soir.

P.A.I

P.A.I : Projet d'Accueil Individualisé Oui Non

Nature du P.A.I :

Seuls les allergies et/ou régimes alimentaires faisant l'objet d'un P.A.I seront pris en compte. La municipalité se réserve le droit d'accepter ou non les P.A.I en fonction de la possibilité de leur mise en place durant les services cantine et garderie. Le cas échéant, les parents devront fournir deux boîtes au nom de l'enfant comportant le nécessaire au P.A.I : une pour la cantine et une pour la garderie.

Toute modification d'adresse, de téléphone ou de situation familiale survenant durant l'année scolaire doit être obligatoirement signalée à la Mairie, le plus rapidement possible.

Fait à : Le :

Signature obligatoire (représentant légal 1)

Signature obligatoire (représentant légal 2)

PERSONNES AUTORISEES (pour la fratrie) :

A compléter impérativement : les personnes autorisées à prendre en charge l'enfant (5 personnes maximum et ce à l'exclusion de tout mineur sauf décharge expresse des parents). Il est recommandé de présenter ces personnes au préalable. L'enfant sera remis à la personne désignée sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité. Il est vivement conseillé de prévenir les agents de la Mairie par téléphone en cas d'imprévu. Le représentant légal assume la pleine et entière responsabilité de cette demande et décharge la Mairie de toute responsabilité en cas de problème survenant après la sortie de l'enfant.

Personne 1 : Nom : Prénom :
Téléphone fixe : Téléphone Portable :
Lien avec l'enfant :
Autorisée Bus Garderie

Personne 2 : Nom : Prénom :
Téléphone fixe : Téléphone Portable :
Lien avec l'enfant :
Autorisée Bus Garderie...

Personne 3 : Nom : Prénom :
Téléphone fixe : Téléphone Portable :
Lien avec l'enfant :
Autorisée Bus Garderie

Personne 4 : Nom : Prénom :
Téléphone fixe : Téléphone Portable :
Lien avec l'enfant :
Autorisée Bus Garderie

Personne 5 : Nom : Prénom :
Téléphone fixe : Téléphone Portable :
Lien avec l'enfant :
Autorisée Bus Garderie

Toute modification d'adresse, de téléphone ou de situation familiale survenant durant l'année scolaire doit être obligatoirement signalée à la Mairie.

Fait à : Le :

Signature obligatoire (représentant légal 1)

Signature obligatoire (représentant légal 2)